

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

COUR D'APPEL D'ABIDJAN

POLE PENAL ECONOMIQUE
ET FINANCIER

PARQUET



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



COMMUNIQUÉ

Le Procureur de la République porte à la connaissance de tous que la procédure judiciaire ouverte suite à la découverte d'une importante quantité de cocaïne, à Abidjan et à San-pédro, a abouti au renvoi de certains prévenus devant la seconde formation de jugement du Pôle Pénal Économique et Financier.

Pour rappel, 1795 plaques de cocaïne, d'un poids total de 2 tonnes, 57 kilogrammes et 259 grammes (2057,259 Kg), avaient été découvertes par les agents enquêteurs dans ces deux villes en avril 2022.

Le Procureur de la République tient à indiquer que l'information judiciaire ouverte contre une quarantaine de personnes aussi bien physiques que morales, est achevée, en ce qui concerne les faits d'association de malfaiteurs, trafic international de stupéfiants ou substances psychotropes (cocaïne) et fraude fiscale.

Pour les faits de blanchiment de capitaux, l'information judiciaire se poursuit.

Par ailleurs, le Procureur de la République fait savoir que le jugement des personnes renvoyées devant le Tribunal pour les faits d'association de malfaiteurs, trafic international de stupéfiants ou substances psychotropes (cocaïne) et fraude fiscale, entamé depuis ce jour 12 janvier 2024, se poursuit à la salle d'audience du Pole Pénal Économique et Financier.

Fait à Abidjan, le 12 Janvier 2024



LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
Madame KAMAGATE née AMOATTA
NINA CLAUDE MICHELE